CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LA GRAND CROIX

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 –
Fax 04.77.73.41.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE LA GRAND'CROIX (42320)

N° 11/2023

L'An **deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18 heures 00,** le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 17 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, Kahier ZENNAF, André JURINE – Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Aurélie BERTHE, Anaëlle BOBER, Valérie ARNAUD, Myriem BOUBDALLAH, Karine BRUYAS, Andrée DUTEL

Etaient excusés : Madame Jocelyne LABOURE
Monsieur Pascal CALTAGIRONE

Secrétaire : André JURINE

Objet :.Convention de partenariat alimentaire avec la Banque Alimentaire de la Loire

Monsieur le Président expose :

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2011, le CCAS de LA GRAND'CROIX a autorisé la signature, par Monsieur le Président, d'une convention avec la Banque Alimentaire pour permettre la distribution de denrées aux familles démunies.
Cette convention a été actualisée en 2016 et 2018 La Banque Alimentaire souhaite mettre à jour, de nouveau, ce document.
Il a été demandé au Conseil d'Administration d'approuver la convention correspondante (ci-jointe) et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Après en avoir délibéré, **les membres du Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec la Banque Alimentaire de la Loire et autorise Monsieur le Président à la signer.**

Votes : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

La Grand'Croix, le 8 novembre 2023

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

Le secrétaire,
André JURINE

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210097-20231107-11-2023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/11/2023
Publication : 08/11/2023
le Président, Luc FRANCOIS